

Préserver les acquis ou refuser le mépris ?

Depuis la première année, FO a toujours signé les accords d'intéressement. Parce qu'il apporte un complément de rémunération et la possibilité de créer facilement une épargne, l'intéressement est devenu incontournable pour tous les salariés d'Enedis.

Mme LAIGNEAU peut écrire que « *Son montant n'est donc pas défini par l'entreprise mais reflète sa performance annuelle au sens des critères négociés avec les organisations syndicales* », vos négociateurs FO constatent que la volonté de la Direction d'Enedis est de faire stagner le montant moyen de l'intéressement au même niveau depuis 2008 et de faire en sorte que les critères ne soient jamais atteints à 100%.

Le contexte

- Une négociation sur les mesures salariales qui n'a pas abouti et s'est traduite par une décision de l'employeur avec un niveau de GF et de NR loin des revendications et des attentes
- Une mobilisation difficile autour des Jeux Olympiques qui a amené la négociation d'un avenant à cet accord.
- Un complément d'intéressement de 1 600 euros pour nos collègues d'EDF
- Une forte mobilisation des agents de certaines DR lors des mouvements des 2 et 11 avril dernier, mais qui se traduit par des taux de grévistes de 37% et 30% au niveau national.
- 86% des agents tous collèges confondus ont placé tout ou partie de l'intéressement 2023. La direction utilise ce prétexte fallacieux pour nous dire que les salariés n'ont pas besoin d'argent...
- Le sentiment pour les agents d'Enedis de rester les parents pauvres du Groupe et de ne pas bénéficier d'un juste partage de la valeur

« Les négociateurs FO considèrent qu'il y a eu un rendez-vous manqué lors de cette négociation »

Les enjeux

- L'intéressement est **obligatoirement lié à un accord** d'entreprise. **Pas d'accord = pas d'intéressement**
- Cette signature **repose uniquement sur trois organisations syndicales**, puisque l'OS majoritaire préfère leur laisser la responsabilité de signer ensemble pour que tous les agents touchent un intéressement.

La négociation

Les négociateurs FO ont recherché à maximiser la réussite des critères proposés pour l'intéressement et ont proposé plusieurs fois des leviers pour augmenter l'intéressement moyen afin de le porter à 2500 euros.

Nous avons été partiellement entendus puisqu'il y a eu une légère avancée sur le critère financier, une révision des ambitions pour la satisfaction clientèle et des aménagements sur les seuils intermédiaires d'autres critères.

Ainsi l'intéressement moyen est porté à 2 300 euros (au lieu de 2 200) si tous les critères sont atteints à 100 %.

A l'issue de la plénière conclusive, les critères 2024 de l'intéressement se présentent ainsi :

Définition des critères de l'intéressement 2024		Valeur du critère si réussi à 100%	Valeur cible pour obtenir le résultat de 100%	Valeur(s) intermédiaire(s) et cible(s)	Valeur cible où le résultat sera à 0%
PREVENTION DES ACCIDENTS	Respect d'une cible ratio de presque-accidents / accidents	440€	> ou = 2,3	80% : 2,0	< ou = 1,5
MAITRISE DE LA TRAJECTOIRE FINANCIERE	Respect d'une cible OPEX nets + CAPEX B/C/D nets	540€	100% : < ou = 8 081 M€	80% : = 8 121 M€ 70% : = 8 156 M€	> ou = 8 237 M€
QUALITE DE FOURNITURE DU RESEAU ELECTRIQUE	Respect d'une cible Critère B HIX hors RTE	440€	< ou = 62 mn	95% : 63,5 mn 85% : 65,5 mn 60% : 75 mn	> ou = 80 mn
SATISFACTION CLIENT	Respect d'une cible des Pas Du Tout Satisfait	440€	< ou = 7,5% de PDTS	80% : 8,0% 60% : 8,3%	> ou = 8,6% de PDTS
TRANSITION ECOLOGIQUE	Efficiéce des interventions : ratio des interventions réalisées/total des interventions	220€	> ou = 87%	80% : 83% 60% : 82%	< ou = 81%
	Total des véhicules électriques du parc	220€	> ou = 37,0%	80% : 33,9%	< ou = 31,0%

Voici le paradoxe de l'intéressement :

faut-il signer pour conserver les quelques avancées obtenues malgré le sentiment que l'entreprise aurait pu faire bien mieux ?

Les négociateurs FO considèrent qu'il y a eu un rendez-vous manqué lors de la négociation de cet accord, qui ne sera valable qu'une année. Après les résultats très moyens de l'intéressement 2023, en pleine année olympique et pour envoyer un vrai signal fort de reconnaissance auprès des agents, l'entreprise aurait pu afficher un accord 2024 ambitieux.

Le projet d'accord sera mis à la signature du 7 mai au 24 mai 17h00.

En attendant, FO Energie à Enedis va consulter ses adhérents pour déterminer s'il le signera ou non.

Pour en savoir plus ou pour faire entendre votre voix, vous pouvez vous rapprocher de vos représentants FO locaux.